

Les crédits

pension de vieillesse dans l'avenir. Voilà ce qu'a fait le gouvernement. Les Canadiens ont été induits en erreur.

Notre premier ministre disait le 7 mars 1984: «Notre position est simple et claire. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et ils ne seront pas touchés.» Il n'y a pas bien longtemps, le 15 octobre 1988, à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, il disait à un groupe de personnes âgées: «Laissez-moi ajouter un mot particulier pour les personnes âgées. A l'avenir, le Canada fera davantage, pas moins, pour vous tous. Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, et en particulier celles destinées aux personnes âgées, seront améliorées et non amoindries, par un gouvernement attaché à la justice et à l'équité sociales pour tous les Canadiens.»

Le premier ministre ne disait pas la vérité. On ne peut le dire autrement. J'ai de la peine de devoir dire cela de notre premier ministre, mais il a dit aux personnes âgées qu'il n'autoriserait jamais un programme leur enlevant leurs chèques de sécurité de la vieillesse, alors que c'est ce qu'il vient de faire. Quelque 128 000 pensionnés perdront une partie ou la totalité de leurs prestations de sécurité de la vieillesse du fait de ce budget. C'est ce que l'on appelle une disposition de récupération. Comme le dit le ministre des Finances, on récupérera, en tout ou en partie, la pension de 128 000 Canadiens. Pour les allocations familiales, ce sont 575 000 familles qui verront leurs prestations récupérées. C'est la réalité.

Pour le moment, c'est ce que prévoit le budget. Mais nous savons qu'il y aura un autre budget l'an prochain, puis l'année suivante et ainsi de suite. Si 128 000 pensionnés sont touchés par le budget de 1989, dans 10 ans 300 000 le seront si rien ne change. Dans 20 ans plus d'un million verront leur chèque récupéré par le gouvernement fédéral. Ces chiffres viennent de Statistique Canada.

Cette mesure présente un autre aspect sinistre. Aujourd'hui, le gouvernement dit qu'il récupérera le chèque de pension de vieillesse des contribuables dont le revenu dépasse 50 000\$. Que dira le budget de l'an prochain? Dira-t-il que le gouvernement abaisse ce seuil à 40 000\$, puis à 30 000\$ et enfin à 25 000\$? Pourquoi pas? Pourquoi ne pas craindre pareille chose du gouvernement actuel? Il a promis aux personnes âgées qu'il ne ferait jamais ce qu'il vient de faire.

Le papier nous manquerait si nous voulions faire la liste de toutes les promesses que le gouvernement actuel a reniées depuis quatre ans. Pourquoi un retraité trouverait-il rassurant d'entendre le gouvernement dire que le seuil est fixé une fois pour toutes à 50 000\$? Il ne l'a pas dit, soit dit en passant. Il n'a pas donné l'assurance

que cela sera la dernière limite. Aujourd'hui, c'est 50 000\$. Ce pourrait être 40 000\$ l'an prochain, et puis tout aussi facilement 25 000\$. Une fois que l'on a fait une brèche dans le principe de l'universalité, il est facile de l'agrandir. Le chiffre de 50 000\$ représente beaucoup d'argent aux yeux des gens d'aujourd'hui, mais avec le taux d'inflation qui augmente chaque année, lorsque les enseignants qui ne gagnent pas 50 000\$ aujourd'hui prendront leur retraite, leur revenu aura dépassé ce chiffre à cause des hausses du coût de la vie et ils ne pourront pas toucher leur chèque de pension de vieillesse. Les infirmières ne toucheront pas non plus de chèque de pension de vieillesse, pas plus que les commerçants, ni les agents de bord travaillant à bord des trains, des avions et des navires. Voilà ce que le gouvernement actuel dit précisément aujourd'hui.

Le gouvernement veut faire éclater tout le principe de l'universalité assurant à chacun un traitement juste et équitable. Nous voici maintenant avec un régime de retraite lié aux ressources. Le retraité qui gagne un certain revenu ne peut pas bénéficier de la prestation que recevront les autres citoyens.

Cela s'appelle harmoniser nos programmes avec ceux des États-Unis. C'est un élément de l'accord de libre-échange parce que l'un des buts de cet accord est d'harmoniser les programmes sociaux du Canada, non pas avec ceux d'un pays progressiste d'Europe, mais ceux des États-Unis d'Amérique qui n'ont pas l'universalité dans leurs régimes de pensions, de soins médicaux et d'hospitalisation. Et pourtant notre gouvernement a commencé à rendre nos programmes semblables à ceux de l'Alabama, du Tennessee et de la Floride. Quand les Canadiens se rendront compte de ce qui leur arrive, ils ne l'accepteront pas du tout.

C'est un processus extrêmement cruel, surnois et sinistre qui débute. Le gouvernement abandonne, pour commencer, l'universalité des pensions et des allocations familiales. Quel est le prochain programme visé? Personne ne le sait.

Est-ce l'assurance-maladie? Si vous gagnez 50 000\$ par année, devez-vous apporter votre carte de crédit à l'hôpital ou à la clinique? Vous ferez mieux d'apporter de l'argent parce que vous ne serez pas soignés si vous ne pouvez pas payer. Voilà la prochaine étape. C'est inévitable.

Pourquoi pas l'éducation? Si vous envoyez vos enfants en cinquième année et si vous gagnez 50 000\$ par année, pourquoi ne pas vous faire payer un supplément pour leurs études? Après tout vous pouvez payer. Pourquoi pas la protection de la police ou les services d'ambulance? N'avez-vous pas les moyens! Où cela finira-t-il, monsieur le Président? Une fois rompu cet engagement sacré